

«Par la Loi 160, le gouvernement Bourassa cherche, et cela est extrêmement grave, à briser la motivation et à troubler la sérénité nécessaires au bon fonctionnement des établissements de santé et de services sociaux. En chambardant la liste d'ancienneté, il brise toute l'organisation du travail et, par voie de conséquence, il nuit à la continuité et à la qualité des services.»

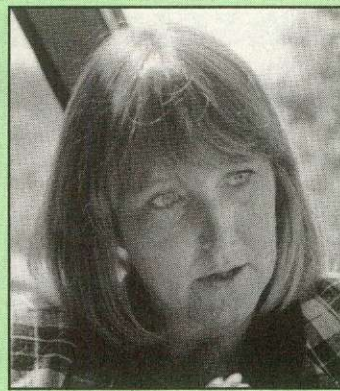
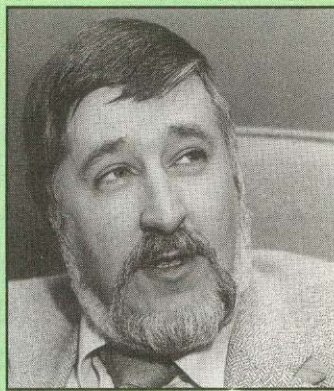
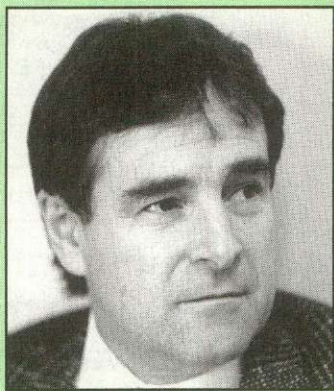
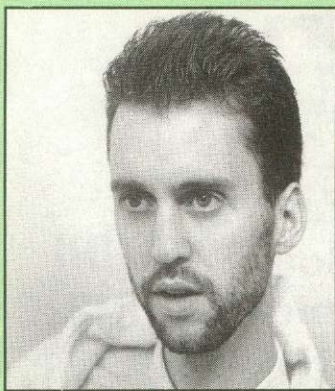
- Gérald Larose



- 1 **Andrée Gobeil**
vice-présidente
(Québec)
Fédération des
Affaires sociales
- 2 **Jean-Guy Gagnon**
président
Syndicat de
la construction
de Québec
- 3 **Lise Poulin**
présidente
Fédération
du Commerce
- 4 **Gérald Larose**
président
Confédération
des syndicats
nationaux
- 5 **Claude Plamondon**
président
Fédération
des travailleurs
du papier
et de la forêt
- 6 **Benoît Capistran**
président
Fédération
de Métallurgie

On est là!

La tournée nationale du président de la CSN l'a mené, en compagnie de membres des exécutifs des fédérations du secteur privé, dans les principaux centres régionaux. De passage à Québec, il s'est, entre autres, arrêté discuter avec ces travailleuses du Foyer Notre-Dame-de-Lourdes.



«En attaquant les travailleuses et les travailleurs de la santé et des services sociaux, le gouvernement du Québec s'en prend à des gens qui subissent, comme une grande partie des 30 000 travailleuses et travailleurs qui nous sont affiliés, la réalité du travail précaire.

«Notre appui est sans équivoque. C'est une priorité pour nous de dénoncer la Loi 160 à toutes les tribunes qui nous seront offertes et d'amener nos membres à participer activement aux actions qui seront mises de l'avant.

«Les travailleuses et les travailleurs du secteur public et du secteur privé de la CSN doivent reserrer les rangs pour rester ensemble. On ne peut militer sans eux, et eux sans nous».

Jean Lortie
trésorier
Fédération
du Commerce

«Nous sommes solidaires avec les travailleuses et les travailleurs du secteur de la santé et des affaires sociales dans la bataille entreprise contre la Loi 160 parce que nous sommes toutes et tous concernés.

«On ne laissera pas le gouvernement du Québec agir de cette façon. Nous sommes de cette centrale syndicale. Nous sommes derrière notre centrale dans son plan d'action, et on va le démontrer.

«Cette action que nous entreprenons me rappelle la «campagne du 6 millions\$» à laquelle tous les syndicats du secteur public et du secteur privé de la CSN ont participé, lorsqu'il a été nécessaire de renflouer le Fonds de défense professionnelle (FDP), à la suite de la longue grève des travailleurs du papier du Saguenay-Lac Saint-Jean et des travailleurs forestiers de la Côte-Nord, du Bas du Fleuve et de la Haute-Mauricie.

«Nous allons passer au travers, et cela va nous aider à nous solidariser encore plus».

Claude Plamondon
président
Fédération des
travailleurs du papier
et de la forêt

«Notre appui aux travailleuses et aux travailleurs du secteur public est sans équivoque. Nous avons d'ailleurs communiqué avec tous nos syndicats pour leur demander de manifester leur appui.

«La Loi 160 doit être retirée par le gouvernement du Québec; elle vise aujourd'hui les salarié-e-s du secteur de la santé et des affaires sociales, mais elle risque d'être aussi un boulet que nous pourrions avoir dans les jambes dans le secteur privé, si jamais nos patrons voulaient à leur tour remettre en cause chez nous l'ancienneté ou la perception de la cotisation syndicale à la source.

«Plusieurs syndicats, chez nous, ont fait de longues luttes pour faire reconnaître l'ancienneté, et nous ne voulons par revenir à l'époque où celle-ci n'était pas reconnue.

«Le gouvernement Bourassa doit négocier pour en arriver à un règlement. Il y a beaucoup de choses intéressantes à faire au Québec, et ce qui se passe actuellement empêche la collectivité québécoise de travailler à l'avancement de l'ensemble de la population».

Benoît Capistran
président
Fédération
de la Métallurgie

«Notre fédération est majoritairement constituée, comme dans le réseau de la santé et des services sociaux, de syndicats qui se situent dans le secteur des services. Nous travaillons pour des clients plutôt que des bénéficiaires, mais nous vivons des problèmes qui se ressemblent. Nous sommes très majoritairement des bas salarié-e-s et plusieurs de nos conditions de travail sont les mêmes: bas salaires, manque de formation professionnelle, travail précaire. Le règlement global aura donc un effet important sur nous.

«Pour ce qui est des attaques à l'ancienneté et à la reconnaissance syndicale, nous savons très bien que nos patrons pourraient un jour tenter la même chose que le gouvernement Bourassa.

«Tous nos syndicats ont été fermement invités à participer au plan d'action mis de l'avant par la CSN. Les élu-e-s, les salarié-e-s et les militant-e-s de notre fédération seront mis à contribution. On fera aussi les efforts pour que dans nos assemblées syndicales, des représentants des groupes touchés par la Loi 160 viennent expliquer à nos membres comment, dans le quotidien, les travailleuses et les travailleurs de la santé et des services sociaux vivent une telle loi».

Lise Poulin
présidente
Fédération du
Commerce



«Nous appuyons l'ensemble de la démarche entreprise par les travailleuses et les travailleurs touchés par la Loi 160 et nous avons l'intention de participer à l'ensemble des actions mises de l'avant par la CSN.

«Nous savons très bien l'importance d'avoir de l'ancienneté, car nous n'en avons pas. C'est une de nos revendications les plus importantes pour l'actuelle négociation provinciale dans notre secteur.

«Quand on touche l'ancienneté d'un groupe de travailleuses et de travailleurs dans la société, on nous touche au coeur même de nos espoirs de finir par avoir, nous aussi, le droit à une reconnaissance pleine et entière de notre travail.

«On sera là aux états généraux et aux manifestations régionales du 1er novembre».

Jean-Guy Gagnon
président
Syndicat
de la construction
de Québec



«La Fédération nationale des communications veut livrer un témoignage de solidarité aux travailleuses et aux travailleurs visés par la Loi 160.

«A cet effet, nous avons communiqué avec tous nos syndicats, immédiatement après le Conseil confédéral de la CSN du 15 octobre, pour qu'ils s'inscrivent dans le plan d'action proposé par la CSN et qu'ils participent aux états généraux et aux manifestations régionales.

«Les syndicats affiliés à notre fédération ne sont pas dupes. Ils voient très bien que l'attaque du gouvernement est dirigée contre l'ensemble du mouvement ouvrier. Nous devons obtenir son retrait».

Maurice Amram
président
Fédération nationale
des communications



«Le gouvernement tente d'étouffer financièrement le mouvement syndical avec la Loi 160. L'ordre qu'il a donné aux établissements de santé et de services sociaux de ne plus retenir les cotisations syndicales à la source fait en sorte que les travailleuses et les travailleurs risquent de voir s'amoinrir une partie des services auxquels ils ont droit.

«Les cotisations syndicales payées par les membres sont retournées dans les syndicats en services: services de négociation, services de santé-sécurité, services de recherche, services de défense de leurs droits.

«La Loi 160 vise une majorité de femmes et une majorité de travailleuses et de travailleurs à statut précaire.

«Nous allons combattre cette loi par tous les moyens et sous tous ses aspects».

Nicole Madore
présidente
Conseil central de
Québec



«On a vu, avec la Loi 111, lors de la ronde des décrets dans le secteur public en 1983, à quel point une loi répressive peut avoir des effets néfastes sur la qualité des services. La Loi 160 risque d'avoir les mêmes effets. Le gouvernement Bourassa doit donc la retirer, s'il veut agir de façon responsable.

«Depuis 1983, les administrations locales des CEGEP essaient de corriger les effets démoralisateurs de la Loi 111 avec peu de succès. Les administrations locales des établissements de santé et de services sociaux ont donc tout intérêt à réclamer, comme nous, que la Loi 160 soit retirée.

«La négociation est un droit reconnu depuis longtemps aux travailleuses et aux travailleurs. En agissant comme il le fait, le gouvernement Bourassa discrimine un groupe important dans la société, dont une majorité de femmes qui oeuvrent dans les établissements de santé et de services sociaux».

Pierre Paquette
président
Conseil central de
Montréal



«Durant la grève, les autorités locales du secteur de la santé et des services sociaux ont mentionné l'attitude responsable des syndicats, relativement aux services essentiels. Alors, pourquoi cette punition: perte d'ancienneté, coupures des salaires, arrêt de la retenue syndicale?»

Serge Lemelin
président
Conseil central du
Saguenay-Lac Saint-Jean

Nous traversons actuellement une période extrêmement intense qui met en cause des enjeux syndicaux d'une importance capitale, d'une envergure exceptionnelle. Le droit à la libre négociation, la capacité de négocier librement ses conditions de travail sont l'objet d'attaques d'une ampleur jamais vue ici au Québec.

C'est particulièrement notre capacité d'exister librement, au plan syndical, qui est aujourd'hui remise en question par la Loi 160.

Nos syndicats, nos fédérations, nos conseils centraux, la CSN sont brutalement placés en situation de réagir rapidement pour assurer la continuité de la vie des organismes syndicaux.

Nos membres affiliés dans le secteur public n'auraient pas investi autant dans cette négociation sans être profondément convaincu-e-s de l'importance capitale de cet outil que représente un syndicat soutenu par l'ensemble de la CSN.

C'est sur cette conviction qu'il faut aujourd'hui s'appuyer pour agir concrètement afin d'assurer la capacité de nos organismes. Qu'il faut poser des gestes, durant les prochains jours, durant les prochaines semaines, pour que nos membres puissent continuer de compter sur l'outil syndical pour soutenir leurs revendications, les défendre, proposer une meilleure qualité des services, contrer l'arbitraire patronal, résister à l'injustice, défendre leurs droits, aller chercher une convention collective satisfaisante.

Pour défendre notre monde et défendre notre organisation

Qui pourra se dresser pour arrêter la dégradation des services publics? Qui aura la force et la détermination nécessaires pour soutenir la relance des services publics? Le gouvernement Bourassa se conduit de façon irresponsable; il milite activement pour le chaos social.

Avec la Loi 160, des travailleuses et des travailleurs du réseau de la santé et des affaires sociales subissent un traitement discriminatoire en regard de leurs droits fondamentaux, garantis par les Chartres québécoise et canadienne des droits.

Les membres de la CSN engagés aujourd'hui dans cette négociation importante luttent pour des essentiels. Pas pour des privilèges. Et dans la défense de nos membres, dans la défense de notre organisation, il faut tout mettre, ne rien négliger. Il est essentiel de mesurer l'ampleur de l'attaque.

Les hommes et les femmes qui travaillent dans le secteur public, quel que soit le réseau, ont subi une perte sèche de pouvoir d'achat depuis 1982. C'est l'exaspération qui apparaît aujourd'hui à la surface.

Alors que nous connaissons une septième année de croissance économique continue, ces travailleuses et ces travailleurs continuent de payer cher.

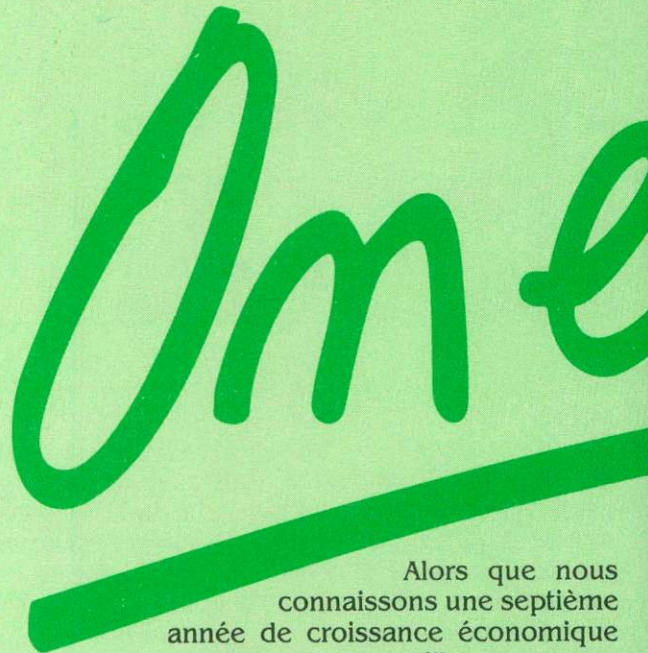
Les clientèles s'alourdissent; les emplois sont de plus en plus déqualifiés; la précarité s'est installée à demeure; la moitié du personnel dans le réseau de la santé est à temps partiel. Ces femmes et ces hommes, qui travaillent dans la santé ou dans l'éducation, ne peuvent subir le désolant tableau qui consiste à voir se détériorer les réseaux. Ils sont scandalisés.

Le gouvernement pourrait investir dans la santé et dans l'éducation. Il ne peut pas plaider l'incapacité de payer.

Ainsi, en 1988, 605 millions\$ ont été retournés aux mieux nantis dans la société sous forme de diminutions d'impôts; cette somme atteindra 1 257 millions\$ cette année. De plus, il a baissé les taxes des entreprises, qui accumulent pourtant depuis quelques années des profits records.

On comprend pourquoi les travailleuses et les travailleurs du secteur public tiennent tellement à ce que leurs revendications soient satisfaites.

Aux tables de négociation, des gains ont été enregistrés. Mais à quel prix! Et dans quelles conditions! Robert Bourassa a lui-même fourni la raison des soubresauts de cette longue négociation: il a admis avoir attendu qu'il y ait eu grève avant de déposer des offres.



Et là!

Chaque ronde de négociation a sa particularité. Du côté syndical, celle-ci aura été caractérisée par l'éclatement des forces depuis, entre autres, que la FTQ a accepté l'offre de 4 pour cent pour l'année 1989. Du côté du gouvernement, nous vivons aujourd'hui la négociation la plus idéologique connue depuis près de vingt ans: ses propositions aux tables reflètent ses orientations.

Le dossier s'est singulièrement détérioré avec l'application de la loi 160.

Les sanctions prévues par la Loi 160, qui touchent les travailleuses et les travailleurs de la santé et des services sociaux affiliés à la FAS et à la FPPSCQ sont les suivantes:

- un an d'ancienneté par jour de grève dont les avis doivent être donnés à compter du 1er novembre. Cette mesure est vivement ressentie par les nombreux membres à statut précaire qui ont péniblement accumulé leur ancienneté sur plusieurs années pour se retrouver à zéro.

- une journée supplémentaire de perte de salaire par journée de grève à compter du 12 octobre et à raison de 10% du traitement par paie.

- perte des cotisations syndicales pendant soixante semaines pour les syndicats affiliés à la FAS et à la FPPSCQ à partir du 1er octobre.

Deux enjeux majeurs sont en cause: la protection des droits de nos membres, avec les attaques contre l'ancienneté et les coupures de salaires; la protection de leur

instrument de défense, leur syndicat, avec les dispositions qui prévoient la cessation du prélèvement automatique des cotisations par l'employeur.

La Loi 37, promulguée en 1985, avait déjà réduit la grève à un symbole, en obligeant le maintien de services essentiels à des niveaux impossibles, soit à 90%

des effectifs syndiqués, suivant une procédure longue et compliquée. Ce n'était pas suffisant. La Loi 160 a été adoptée en 1986 et appliquée en 1989; avec comme objectif que l'Etat-employeur ne soit pas tenu de subir la négociation des conditions de ses employés. Mais cela n'a pas fonctionné et l'Etat-législateur veut prendre sa revanche. Le quartier-général de l'arsenal patronal est ouvert.

Nos membres doivent être défendus juridiquement.

Au plan juridique, même si nous savons que ce n'est pas là que c'est le plus rapide, il faut agir. Nos services juridiques sont à l'oeuvre et à l'action.

Les mesures sont prises pour que chaque tranche de salaires coupée soit l'objet d'un dépôt de grief.

Chaque fois que l'ancienneté des membres est touchée, un grief est déposé.

Un grief est aussi déposé pour les cotisations syndicales non-perçues et pour chaque coupure de salaire.

La Loi 160 nous oblige à passer par les griefs; c'est la seule voie qui nous est laissée par les lois et le Code du travail. En dépit de la Loi 160, la convention collective continue de s'appliquer et c'est notre responsabilité, dans les syndicats, dans les organismes, à prendre toutes les précautions nécessaires.

En effet, si la Loi 160 était déclarée inconstitutionnelle, au bout de cinq ans, il y aura des problèmes très précis à régler: tous les mouvements de main d'oeuvre qui auraient pu intervenir devront être annulés; les droits qui auraient pu être lésés devront être compensés.

C'est ainsi que le refus du ministre Rémillard de transporter immédiatement le dossier devant la Cour d'Appel ne peut se comprendre qu'à l'intérieur de sa propre stratégie de guérilla judiciaire.

Devant ce refus, nous procéderons nous-mêmes devant la Cour Supérieure par une requête en sursis, afin de suspendre l'application de la Loi 160.

Le gouvernement joue très gros avec cette loi.

Le gouvernement du Québec met en péril des acquis majeurs pour le monde syndical. Nous connaissons l'importance de l'ancienneté, l'horreur du recours aux scabs chez les syndiqués.

Il tente d'étouffer financièrement les organisations syndicales.

Il cherche, et cela est extrêmement grave, à briser la motivation et à troubler la sérénité nécessaires au bon fonctionnement des établissements de santé et de services sociaux. En effet, en chambardant la liste d'ancienneté, il brise toute l'organisation du travail et, par voie de conséquence, il nuit à la continuité et à la qualité des services.

La Loi 160 discrimine gravement. La travailleuse, le travailleur est présumé coupable avant d'avoir pu opposer une défense, ce qui est contraire au droit connu. C'est l'employeur qui est juge et le tribunal est constitué du juge-employeur. Il n'y a pas de procès et c'est le juge-employeur qui est chargé d'exécuter les sanctions. Nous sommes là en présence d'une énormité évidente.

La qualité des services publics souffre encore des décrets de 1983.

Des conflits vécus durement dans le secteur privé durant les

Des états généraux sont convoqués cette semaine dans les 22 Conseils centraux de la CSN.

On est là!

Nous devons répondre sur notre terrain, celui de la solidarité.

► années 70 avaient forcé le gouvernement à introduire dans le Code du travail les dispositions interdisant l'emploi de scabs à l'occasion d'un conflit. Le gouvernement Bourassa a levé cette interdiction et permis qu'un appel aux scabs soit lancé. Heureusement, cet appel a été complètement ignoré. Mais il s'agit là d'une attaque qui aurait pu avoir des conséquences graves pour la paix sociale.

Sur la perte d'une journée d'ancienneté par journée de grève, il s'agit d'une agression profonde; cette agression viole une règle d'or du syndicalisme, qui est le respect de l'investissement de chacune et de chacun dans son travail.

S'inspirant de gestes posés par la junte militaire argentine durant les années 70, le gouvernement Bourassa interdit aux employeurs d'appliquer les dispositions du Code du travail qui prévoient que le financement des organisations syndicales peut être facilité par le prélèvement à la source. Ce faisant, le gouvernement ne fait rien d'autre que de priver de leur instrument de défense les victimes de sa propre répression.

En agissant comme il le fait, le gouvernement s'appête à rendre la vie impossible dans les institutions. Le traumatisme qui sera subi sera encore pire que celui qui a suivi les décrets de 1983. La qualité des services publics en souffre encore.

Le gouvernement se trompe s'il croit que la CSN et ses membres vont s'accommoder des effets de la Loi 160. Nous allons la combattre, par tous les moyens et sous tous ses aspects. Rien ne sera négligé pour s'assurer du respect des personnes et des syndicats.

Au plan local, les administrations devront découvrir leur intérêt à ne pas appliquer la Loi 160.

Il faut éviter un dégât social, malgré les gestes posés par le gouvernement. Si le gouvernement et les associations patronales nous ont déclaré la guerre, il faut que notre réponse repose sur la défense des droits, des libertés. Il faut que notre terrain soit celui de la solidarité.

Les mêmes valeurs sont en cause. Les mêmes enjeux sont présents.

Il y a des conditions incontournables à la poursuite de nos objectifs syndicaux. Nous l'avons constaté à plusieurs reprises. Au moment de la grève des travailleurs forestiers en 1981, par exemple, alors que l'ensemble du mouvement, l'ensemble des syndicats, ont contribué une somme de 6 millions\$ pour renflouer la caisse syndicale et supporter les travailleuses et les travailleurs en conflit. Les mêmes valeurs sont en cause; les mêmes enjeux sont présents.

D'autres, avec des lois destinées à nous écraser, tentent de décider à notre place de notre avenir. Nous n'avons pas le droit de ne

pas réagir. Et c'est pourquoi, sur la question de la cotisation, nous saurons toutes et tous ensemble prendre les mesures qui viendront annuler les effets escomptés par ceux qui font semblables lois.

Ce ne sera pas la première fois que notre mouvement fera la démonstration éclatante de sa capacité de réaction, de sa capacité d'action.

Des lois comme la Loi 160 attaquent de front le syndicalisme; elles constituent une agression inacceptable. C'est sur notre capacité de répliquer, avec nos moyens à nous, avec nos armes à nous, qu'on saura mesurer la vitalité de nos organismes.

Nos moyens, nos armes, cela demeure la solidarité. Cela demeure l'intime conviction de la justice de nos revendications. Cela demeure l'acceptation des exigences à remplir pour assurer que demain soit encore possible. L'Histoire de notre mouvement est marquée par ces tourments dramatiques où d'autres ont pensé nous avoir battus.

Résister ensemble. Gagner ensemble.

Ce que ces autres ne savaient pas et continuent encore d'ignorer, dans ces milieux d'affaires, ces milieux du pouvoir politique inaccessibles aux valeurs mêmes qui font notre force à nous, c'est que nous avons de la mémoire.

La mémoire ouvrière nous rappelle en effet les fondements mêmes de notre action collective. Dans des périodes difficiles comme celles que nous vivons actuellement, cette mémoire nous ramène à l'essentiel, fondé sur le passé et

qui doit inspirer notre présent.

Elle nous rappelle, par exemple, qu'avant le certificat d'accréditation délivré par le ministère du Travail, qui fait du syndicat un organisme légal, avec des droits qui sont le fruit de luttes menées par celles et ceux qui nous ont précédés, il y a, d'abord et avant tout, un rassemblement volontaire de femmes et d'hommes qui s'organisent pour résister ensemble, pour gagner ensemble.

Elle nous rappelle aussi, cette mémoire ouvrière, qu'avant la retenue obligatoire sur la paie, avant la formule Rand, il y a la cotisation syndicale, qui est une contribution individuelle pour le maintien et le développement de l'outil syndical.

Il n'y a rien de honteux à s'occuper des cotisations syndicales. Nous avons au contraire, en commun, l'intime conviction de devoir prendre tous les moyens nécessaires pour mettre à l'abri les cotisations syndicales, quel que soit le scénario qui pourra se développer. Nous sommes loin de questions de tenue de livre, de trésorerie et de comptabilité quand on aborde ce sujet dans les conditions actuelles. La cotisation syndicale est un instrument essentiel à la poursuite de l'ensemble de nos luttes.

Chaque fois que ce fut nécessaire.

C'est aux exigences de la solidarité que nous sommes maintenant toutes et tous soumis.

Il nous faudra convaincre; il nous faudra aller chercher l'adhésion. Nous nous engageons dans une opération profondément solidaire, véritablement syndicale, qui exigera des militantes et des militants, des officières et des officiers, de l'ensemble des salarié-e-s du mouvement les efforts indispensables pour que puisse à nouveau s'exprimer, à la face de tous les pouvoirs, cette capacité inouïe de rebondissement qui a toujours caractérisé notre mouvement, chaque fois que ce fut nécessaire.



Conférence de presse contre la Loi 160 au Conseil central du Saguenay-Lac Saint-Jean. De gauche à droite, du côté des conférenciers: Jean Lortie, trésorier de la Fédération du Commerce; Maurice Amram, président de la Fédération nationale des Communications; Gérald Larose; Serge Lemelin, président du Conseil central du Saguenay-Lac Saint-Jean; Jeannine Girard, vice-présidente (Saguenay-Lac Saint-Jean) de la Fédération des Affaires sociales; Claude Plamondon, président de la Fédération des travailleurs du papier et de la forêt.



Conférence de presse contre la Loi 160 au Conseil central de Trois-Rivières. De gauche à droite: Yvon Landry, de la CSN-Construction; Alain Lampron, président du Conseil central de Shawinigan; Gérald Larose; Guy Rousseau, président du Conseil central de Trois-Rivières; Marie-Claire Fréchette, présidente du Conseil central de Drummondville; Denis Champagne, président du Conseil central de Victoriaville; Jean Vignault, vice-président de la Fédération des travailleurs du papier et de la forêt.

1^{er} novembre

MANIFESTATION contre la loi 160

Dans toutes les régions du Québec

Montréal
Québec
Thetford-Mines
Victoriaville
Drummondville
Trois-Rivières

Shawinigan
Hull
Sept-Iles
Baie-Comeau
Rimouski
Gaspé

Iles-de-la-
Madeleine
Sherbrooke
St-Jérôme
L'Annonciation

Valleyfield
Chicoutimi
Saint-Hyacinthe
Granby
Sorel

NÉGO 89

On est là!

RÉSISTANCE 160



**Information:
consulter votre syndicat ou votre Conseil central**